

Agenda 21

REF : DDLPV2015012

Signataire : Antoine AVIGNON

Séance du Conseil Municipal du 17/09/2015

RAPPORTEUR : Marc RUER et Jean-François MONINO

OBJET : Dérèglement climatique et transition énergétique "Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent" du Collectif national pour une transition citoyenne.

EXPOSE :

I- LE CONTEXTE

La Conférence mondiale sur le climat accueillie en Seine-Saint-Denis fin 2015

La France accueillera sur le territoire de la Seine-Saint-Denis la 21^{ème} conférence mondiale sur le climat (COP 21 pour 21^{ème} conférence des parties) qui se tiendra à Paris/Le Bourget du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Chaque année, les Nations Unies organisent un rendez-vous international de négociations entre Etats pour limiter les effets des activités humaines sur le dérèglement climatique.

La France a été retenue pour présider et accueillir ce 21^{ème} sommet dont le principal enjeu est d'aboutir à un nouvel accord entre les parties sur le climat à la suite du protocole de Kyoto qui est arrivé à terme.

Le principal objectif est de maintenir le réchauffement climatique mondial en deçà de 2° C.

Le dernier rapport du GIEC (groupe intergouvernemental d'étude sur le climat des Nations Unies) est particulièrement inquiétant.

Les objectifs de Kyoto n'ayant pas été tenus, les événements climatiques extrêmes (canicules, tempêtes, pluies violentes,...) s'accroîtront d'ici la fin du siècle en intensité et en fréquence et seront particulièrement destructeurs si le réchauffement planétaire dépasse +2° C.

Les experts s'accordent pour affirmer que les populations les plus précaires (y compris des grandes métropoles) sont les plus vulnérables pour affronter les conséquences du dérèglement climatique.

L'implication d'Aubervilliers dans la dynamique de la COP21

Aubervilliers dispose d'un volet climat-énergie dans son plan d'action Agenda 21 et d'un plan d'action climat énergie interne.

Trois principes guident la démarche d'implication d'Aubervilliers dans la dynamique de la COP21

1-Viser des actions ayant un impact financier faible voire nul pour la ville au regard de sa situation budgétaire, c'est-à-dire ne prévoir aucune action nouvelle mais intégrer plutôt la dynamique COP21 dans des actions habituellement ou déjà programmées ;

2-Mutualiser des actions avec d'autres collectivités et aider les acteurs du territoire en appui technique et administratif ;

3-Mettre en lien les acteurs d'Aubervilliers intéressés pour travailler à une/des actions de mobilisation COP21 avec des experts locaux ou/et offrant leur expertise sur les thématiques COP21.

19 actions « COP21 – Démarche Aubervilliers » sont en cours de mise en œuvre et/ou programmées dans le calendrier local sur l'année 2015.

Transition énergétique en France : la loi adoptée le 22/07/15

La loi transition énergétique pour la croissance verte a été adoptée le 22/07/15 et fixe à quelques mois de la COP21, les grands objectifs du nouveau modèle énergétique français.

La majeure partie de l'énergie consommée aujourd'hui est polluante, coûteuse et provient de ressources fossiles et fissiles qui diminuent. La transition énergétique vise à préparer l'après-pétrole et nucléaire et à instaurer un nouveau modèle énergétique français, plus robuste et plus durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

« Tour de France Alternatiba – Nos Enfants Nous Remercieront ! »

Dans la perspective historique de la COP21, le Collectif Alternatiba vise à mobiliser des dizaines de milliers de citoyens : à la fois pour faire connaître et grandir toutes les alternatives engagées, mais aussi pour que les populations se fassent entendre auprès des dirigeants qui devront signer un accord international juste et ambitieux pour le climat. Pour cela, tout au long de l'été, le Tour de France Alternatiba a pour objectif d'entraîner de nombreuses associations environnementales et sociales, des sections syndicales, mais aussi des clubs de sport, des groupes d'étudiants, des collectifs de pompiers, des groupes de musique, de danse, des collectivités, etc.

Mené notamment par un vélo 4 places ou « quadruplette », objet du logo de l'opération, le Tour de France Alternatiba a été lancé à Bayonne le 05/06/15 pour parcourir 5000 kilomètres pendant l'été 2015, pour mobiliser des dizaines de milliers de personnes autour d'alternatives au changement climatique dans la perspective de la COP21.

Il arrivera à Paris le samedi 26/09/15.

Pendant 4 mois, il fait étape midi et soir dans 180 territoires de l'hexagone et de 5 autres pays européens.

L'étape albertivillarienne du « Tour de France Alternatiba – Nos Enfants Nous Remercieront ! »

La municipalité a été sollicitée par le Forum Social d'Aubervilliers en mai 2015 pour accueillir lors d'une étape-déjeuner, le Tour de France Alternatiba pour le climat.

Pour Aubervilliers, l'étape du vendredi 25/09/15 aura lieu en milieu de journée.

L'Association Pour Le Forum Social d'Aubervilliers et le Collectif climat d'Aubervilliers créé en juin organisent cette initiative à travers un « pique-nique citoyen pour le climat ».

L'étape finale du Tour de France Alternatiba aura lieu le lendemain, samedi 26/09/15, avec une arrivée à Paris, place de la République.

La collectivité apporte un soutien matériel à l'organisation de l'étape albertivillarienne du « Tour de France Alternatiba – Nos Enfants Nous Remercieront ».

II- LE « PACTE POUR LA TRANSITION, LES COLLECTIVITES S'ENGAGENT »

Porté par Alternatiba dans le cadre de son Tour de France, le « Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent » est un outil conçu par le Collectif national pour une transition citoyenne pour appuyer les citoyens qui souhaitent que leurs élus locaux s'engagent dans la transition.

Une quinzaine de mesures très concrètes, qui couvrent de nombreux champs d'action (habitat, transport, énergie, ...) à mettre en œuvre dans moins d'un an sont proposées aux collectivités avec pour objectif de faciliter le dialogue entre les citoyens et les élus.

Le texte et la démarche du « Pacte pour la transition », est aussi un outil pour la mobilisation citoyenne en vue de la COP21. Le texte sera distribué tout au long du Tour de France Alternatiba et de nombreux collectifs citoyens qui organisent des étapes Alternatiba s'en sont saisis comme à Aubervilliers. C'est donc un outil pour que la mobilisation citoyenne pour le climat se traduise concrètement.

Proposition des actions à retenir dans le « Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent » pour Aubervilliers

Outre la mise en place d'outils de participation citoyenne, le « Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent » du Collectif national pour une transition citoyenne prévoit la concrétisation sur un an des 5 actions privilégiées par la collectivité sur les 15 qu'il propose.

Au regard de la situation budgétaire de la collectivité et des incertitudes sur les évolutions institutionnelles de l'organisation territoriale (loi "Notre", métropole Grand Paris), cette échéance courte nécessite d'intégrer les 3 critères suivants dans le choix des actions à retenir : la compétence communale ou partagée, le coût, la mobilisation déjà engagée des services communaux et partenaires éventuels (notamment financiers).

Les 10 autres actions proposées dans le Pacte et non retenues par Aubervilliers pourront être développées avec nos partenaires et au regard de leur pertinence pour le territoire dans un délai moins resserré.

A-Organiser un forum citoyen sur le thème « quels premiers pas choisissons-nous pour engager la transition sur notre territoire ? »

Aubervilliers a organisé le 05/11/2014 en mairie et dans le cadre de l'élaboration de son plan climat énergie territorial (PCET) une première conférence publique « climat-air-énergie » présidée par le maire. Près de 70 acteurs du territoire (citoyens, élus, collectifs, associations, entreprises, institutions) ont participé. L'élaboration d'une première stratégie locale « climat-air-énergie » a été engagée à la suite de cette conférence.

B-Créer un comité de suivi des engagements, impliquant élus et citoyens, pour engager un processus de construction collective de politiques locales de transition ;

Les acteurs du territoire réunis en 2014 lors de la conférence publique « climat-air-énergie » pourraient être réunis à nouveau sur une fréquence qu'il reste à définir pour réaliser des points d'étape quant à la mise en œuvre de la stratégie climat-air-énergie d'Aubervilliers en cours d'élaboration. Dans la dynamique de mobilisation COP21, un collectif climat d'Aubervilliers s'est aussi récemment constitué. Ces acteurs pourraient constituer l'ébauche d'un comité local de suivi des engagements.

1-Favoriser les modes de déplacement actifs (marche, vélo) en développant les espaces piétonniers et en créant au moins une zone de rencontre (vitesse limitée à 20km/h).

Une zone de rencontre est une section ou un ensemble de rues où la vie locale est prépondérante et où les modes doux bénéficient d'une priorité générale sur les usagers motorisés. Le terme «rencontre» signifie que l'espace est approprié aux usagers les plus vulnérables. La vitesse y est limitée à 20 km/h. Le projet d'éco-quartier du Fort d'Aubervilliers prévoyait dans sa forme initiale l'essentiel de sa voirie en zone de rencontre. Le projet de rénovation urbaine Villette Quatre Chemins dont la concrétisation est avancée sur sa partie Auvry prévoit le changement de catégorie de hiérarchisation de la rue Auvry en zone de rencontre.

Dans le cadre de la ZAC Centre Moutier, la traverse piétonne dans l'îlot Moutier-Ferragus, passage Henri Alleg, sera inaugurée avant la fin de l'année.

5-Réaliser un état des lieux des terres disponibles ou à acquérir en vue d'y développer un projet d'agriculture biologique et citoyenne.

Deux parcelles contiguës au centre de loisirs d'Aubervilliers à Piscop (95) numérotées 475 et 522 et propriétés de la ville ont fait l'objet d'une première étude de faisabilité juridique pour l'installation d'une activité de maraîchage biologique. Une étude complémentaire est nécessaire pour s'assurer de la qualité des sols et de la viabilité économique du projet. Elle

pourrait être réalisée courant 2016 pour un montant de 10.000 euros. Une subvention du conseil régional d'Île-de-France a été attribuée pour y procéder.

8-Mettre à disposition un local ou un espace pour une association, une coopérative ou une entreprise d'insertion qui souhaite développer une activité de réparation, de réutilisation ou de deuxième vie des biens matériels.

Le local sis 12, rue Paul Bert en rez-de-chaussée de 145 m² sur 2 niveaux est mis à disposition depuis le 1^{er} janvier 2013 à titre onéreux par son propriétaire l'OPH d'Aubervilliers à la commune d'Aubervilliers. Cette dernière a conclu en janvier 2013 avec l'association loi 1901 Culture-Art-Société Production d'Aubervilliers une convention reconduite annuellement de mise à disposition jusqu'à ce jour à titre gracieux de ce local pour que l'association y implante et fasse fonctionner une friperie associative (activité de l'économie sociale et solidaire) dénommée La Fripouille. Il est proposé que cette convention soit renouvelée dans les mêmes termes en 2016 au regard de l'activité de la friperie.

12-Adopter une délibération pour placer symboliquement la commune (ou le regroupement de communes) en « zone hors partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement » (« zone hors PTCI » ou « zone hors TAFTA »).

Le Conseil municipal aurait à délibérer courant 2016 pour qu'Aubervilliers s'associe au mouvement des collectivités locales françaises qui déclarent leur territoire hors TAFTA ou qui émettent des réserves sur le contenu et les conditions d'adoption du traité. Le 14 juin 2013, le Conseil de l'Union Européenne a donné mandat à la Commission Européenne d'ouvrir des négociations avec les États-Unis en vue d'aboutir à un accord transatlantique pour créer le plus vaste marché du monde. Plusieurs dénominations désignent ce projet qu'elles soient anglophones (TAFTA - Trans Atlantic Free Trade agreement ; TTIP - Transatlantic Trade and Investment Partnership) ou francophones (PTCI - Partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement). Le mouvement des collectivités locales françaises dit « zone hors TAFTA » dénonce ce qu'il considère comme un projet d'accord de libre-échange et d'investissement qui vise à libéraliser encore davantage les échanges commerciaux entre les États unis et l'Union européenne en démantelant les droits de douane et en s'attaquant aux normes et régulations. Il met notamment en avant que les mesures non tarifaires de l'accord seront particulièrement impactantes. Les normes sociales, sanitaires et environnementales seraient interdites si jugées « déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires ». Pour ce mouvement et les nombreuses collectivités qui le soutiennent, dont la Région Île-de-France et le Conseil départementale de la Seine-Saint-Denis, cette libéralisation réglementaire, ferait voler en éclat les normes sociales et environnementales appliquées en Europe et en France. Pour ces collectivités, par exemple, le libre accès aux matières premières y est explicite, fini donc l'interdiction d'exploiter les gaz de schistes. Autre exemple cité : l'interdiction des OGM ne serait plus possible.

14-Organiser au moins deux ateliers de sensibilisation à la consommation responsable et aux économies d'énergie dans le cadre des temps d'activité périscolaires.

1-Le forum des droits de l'enfant 2015 sera organisé sur 4 jours du 17/11/2015 au 20/11/2015, de manière centralisée à L'Embarcadère les 3 premiers jours puis décentralisée le 4^{ème} jour dans les structures accueillant enfants et jeunes (écoles, centres de loisirs, maisons des jeunes). L'objectif majeur de cette manifestation placée dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant est de sensibiliser à la convention internationale des droits de l'enfant. Initiative en cours de construction. Expositions, films et jeux adaptés aux jeunes publics pour aborder le dérèglement climatique peuvent être mis à disposition.

2-Le projet de rédaction et de diffusion d'un livre sur le climat sur l'année scolaire 2015-2016 avec un écrivain et des classes de CM1 est en cours de concrétisation. Le processus d'écriture sera rythmé par des « rencontres vertes » d'acteurs locaux mobilisés sur des actions pour le climat (découverte du territoire d'Aubervilliers et des conséquences prévues du changement climatique, rencontre des initiatives menées pour limiter les causes et les effets, ...). Une première édition du livre sera diffusée lors du forum des droits de l'enfant 2016. Puis une édition à 2000 exemplaires est prévue et destinée à être distribuée en 2016 à une génération d'enfants scolarisés en CM1 à Aubervilliers.

CONCLUSION :

Il est demandé au Conseil municipal :

1-d'approuver les objectifs du « Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent » du Collectif national pour une transition citoyenne ;

2-d'approuver les propositions d'actions à retenir pour Aubervilliers dans le cadre de la mise en œuvre du « Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent » du Collectif national pour une transition citoyenne ;

3-d'autoriser le Maire à signer le « Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent » du Collectif national pour une transition citoyenne.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 SEPTEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 septembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, **ROZENBERG Silvère**, Mme LE MOINE Sandrine, **MM. KADDOURI Nouredine**, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, LOGRE Benoît, BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et
***Conseillers Municipaux délégués**,

POUVOIRS :

Mme MILLA Josiane	Représentée par : M. Marc RUER
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme Maria MERCADER Y PUIG
Mme FAGARD Alice	Représentée par : M. CECCOTTI RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par : M. SANON Guillaume
Mme YONNET Evelyne	Représentée par : M. LOGRE Benoit
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par : M. VANNIER Jean-Yves
Mme VIGEANT Claire	Représentée par : M. ZAIRI Rachid
Mme LENOURY Nadia	Représentée par : M. BIDAL Damien

Absents : Mme TLILI Leïla, MM. **TLILI Mohamed Fathi**, PLEE Eric, Mmes SIGNATE Rouguy, MM HAFIDI, RACHEDI, Mme ALVES.

Secrétaire de séance : Mme LE MOINE Sandrine

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie
Locale et de la Politique de la Ville

Agenda21

REF : DDLPV2015012

Signataire : Antoine AVIGNON

OBJET : Dérèglement climatique et transition énergétique "Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent" du Collectif national pour une transition citoyenne.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 75,

Vu le décret 2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat énergie territorial,

Vu la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération n° 215 du Conseil municipal du 12 juillet 2012 approuvant le plan d'action Agenda 21 d'Aubervilliers,

Vu la délibération n° 181 du Conseil municipal du 28 juin 2012 approuvant la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre et l'élaboration en deux phases d'un plan climat énergie territorial d'Aubervilliers,

Vu la délibération n° 446 du Conseil municipal du 19 décembre 2013 prenant acte du bilan des émissions de gaz à effet de serre sur le périmètre « patrimoine et compétences » de la commune d'Aubervilliers et approuvant les axes de travail pour le plan d'action climat énergie interne à la collectivité,

Considérant que la ville d'Aubervilliers s'est engagée, au travers de la réalisation du volet énergie et climat de son Agenda 21 dans une politique volontariste de lutte contre le dérèglement climatique et en faveur de l'environnement,

Considérant que la ville d'Aubervilliers a engagé l'élaboration du plan climat énergie territorial pour contribuer à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ainsi que pour réduire la vulnérabilité climatique de son territoire et la dépendance énergétique,

Considérant que les objectifs du « Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent » conçu par le Collectif national pour une transition citoyenne sont cohérents avec ceux poursuivis par la collectivité en matière de lutte contre le dérèglement climatique,

A l'unanimité MM. SALVATOR, LOGRE, VANNIER, s'étant abstenus

DELIBERE :

APPROUVE les objectifs du « Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent » du Collectif national pour une transition citoyenne ;

APPROUVE les propositions d'actions à retenir pour Aubervilliers dans le cadre de la mise en œuvre du « Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent » du Collectif national pour une transition citoyenne ;

AUTORISE le Maire à signer le « Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent » du Collectif national pour une transition citoyenne.

L'adjoint délégué



Fethi CHOUDER

Reçu en préfecture le : 18/09/2015
Publié le : 18/09/2015
Certifié exécutoire le : 18/09/2015

L'adjoint délégué



Fethi CHOUDER